

Ptolomée, Delminio, l'Arétin, et beaucoup d'autres célébrités italiennes. Le moyen de résister à cette érudition de cassette! Marie de Médicis ne pouvait que renvoyer le poète à son trésorier, et ces renvois-là se renouvelèrent si souvent, que Concini ne tarda pas à se plaindre des succès de son protégé.

Lorsque Marini, que l'on appelait dans tout Paris le cavalier Marin, faisait visite à l'hôtel de Rambouillet, la porte s'ouvrait comme pour recevoir le prince de Condé; il s'avancant la tête haute, et tirant son gant avec une gravité castillane, il baisait la main de la marquise; son salut était ordinairement accompagné de quelque compliment tendre et fleuri qu'il glissait avec l'abandon et l'improvisation.

Ogier de Gombault, futur auteur d'Amarante et le jeune Saint-Amant, qui n'avait encore rêvé ni son Moïse ni son poème de la Lune, se disputaient l'honneur de faire circuler les concetti du maître, et les mémoires parsemées s'aidaient de la plume ou du crayon; il fallut que la ville et la cour fussent avis dès le lendemain du madrigal nouveau-né.

Tant que le poète napolitain parlait en positif, tous les beaux esprits étaient oubliés; le rondeau à la plus jolie tournure, le sonnet le plus coquettement attifé n'aurait pas obtenu une seule minute d'attention. Marini souriait gracieusement à tous ceux qui admiraient la poésie italienne, mais il n'avait que de froides civilités pour les autres; Malherbe surtout avait eu le malheur de lui déplaire: il le savait ennemi des Italiens, des Espagnols, des Grecs, des Latins; en un mot, de tout ce qui n'était pas Français, et il le trouvait bien sec. Cependant, Malherbe, déjà très-âgé et toujours obsédé par le bégaiement, s'évertuait à prendre le ton de la maison; il adorait mystiquement la marquise sous un autre nom que celui d'Arétine: c'était "le pôle glacé qu'il allait regardant."

Je suis à Rhodante, Je veux mourir sien,

chantait-il d'une voix cassée. Pauvre Malherbe! en venant à propos pour la France, devait-il venir si mal à propos pour lui!

(A continuer.)

lesquelles s'accordent sur le fond, tout en le brochant de détails et de variations plus ou moins probables. Ce fait démontre au moins qu'elles avaient obtenu généralement créance à Vera Cruz. Elles trouvent de plus confirmation dans une lettre adressée, dit-on, à la maison Hargous et Cie par son correspondant de Mexico, annonçant, à la date du 17 août, la présence des Américains en vue de la capitale. Dans une autre lettre, datée du 14, on lit que le canon d'alarme annonce, au moment même où elle est écrite, l'apparition des Américains à trois lieues de la capitale.

Mais à peine les faits ont-ils acquis ainsi quelque consistance, que le Sun de New-York est venu jeter, au travers de ce récit, une version qui change complètement la face des choses.

Le Sun a, dit-il, reçu hier matin, par un courrier particulier, ses correspondances dont il craignait sans doute de laisser échapper le précieux contenu en les confiant à la poste. Ce courrier arrivé dimanche à Washington en même temps qu'un chargé de dépêches pour le gouvernement, apporte à notre confrère une lettre de Vera-Cruz de même date que toutes celles venues par le Fashion, mais contenant des révélations bien autrement neuves et importantes.

Un second exprès arrivé par voie d'Orizaba aurait, au dernier moment, apporté à Vera Cruz une version nouvelle des événements. Le général Scott aurait combattu pendant deux jours et littéralement payé de cadavres ennemis la route entre Tacubaya et la capitale. Les Mexicains, deux fois renforcés, deux fois ralliés et ramenés au combat auraient été complètement battus sur tous les points et auraient fini par se débander et s'enfuir dans la ville en demandant quartier. Le général Scott, après leur avoir ainsi tué de cinq à six mille hommes et en avoir lui-même perdu environ douze cents, serait entré dans la capitale, qu'il aurait trouvée livrée au désordre et au pillage par les habitants ennemis. Les débris de l'armée mexicaine, ajoute le correspondant du Sun, se sont enfuis vers les montagnes pour se former en guérillas, et toutes les routes partant de Mexico sont couvertes d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont abandonné la ville à l'approche du vainqueur.—Courrier des E. U.

ASSEMBLEE DES INSTITUTEURS.

A une assemblée des Instituteurs du district de Montréal, tenue dans la salle de l'Institut Canadien, à Montréal, mardi, le 7 septembre 1847; les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité:

Proposé par M. Frs. X. Vallade, secondé par M. P. P. Filatreault.

Que les remerciements de l'association sont dus à M. le président et au secrétaire correspondant, pour l'urbanité qu'ils ont montrée, dans la tenue des assemblées sous leur temps d'office.

Proposé par M. P. P. Filatreault, secondé par M. L. Bolduc.

Que M. François Xavier Vallade soit nommé président de l'association pour l'an prochain, que M. Blais soit vice-président, que M. J. L. Labonté soit secrétaire, et que M. P. P. Filatreault soit trésorier; ces messieurs ayant pris leur place, il fut

Proposé par M. L. Kirouac, secondé par M. R. Fortin.

Que messieurs les éditeurs de journaux soient remerciés pour l'entremise du secrétaire, de leur obligeance à reproduire les productions sur l'éducation, et surtout de ce qu'ils ont la bonté de publier gratis, les annonces de l'association, laquelle a très peu de moyens.

Proposé par M. Filatreault, secondé par M. J. Chartrand.

Qu'une excellente lettre, lue par le secrétaire provenant du surintendant de l'éducation à messieurs les instituteurs, soit, par l'entremise et avec la volonté du surintendant, publiée dans les journaux.

Proposé par M. P. Grenier, secondé par M. C. Burck.

Que les messieurs suivants, avec les officiers ci-devant élus, composent un comité de régie savoir: MM. Félix Labonté, O. Kennebec, J. Chartrand, J. Benoit, dont cinq des susdits messieurs formeront un quorum.

Proposé par M. J. Benoit, secondé par M. L. Bolduc.

Que messieurs les instituteurs de l'association soient priés de subir leur examen devant le bureau des examinateurs le premier mardi de mars prochain et ce dans l'intérêt de l'association.

F. X. VALADE, Président. J. E. LABONTÉ, Secrétaire.

J. B. Meilleur, Secy. Surintendant d'Education, etc.

MONSIEUR.—Vous trouverez ci-incluse copie d'une résolution, unanimement adoptée par les membres de l'association des instituteurs du district de Montréal, votre priant de vouloir bien laisser imprimer votre lettre du 27 ultimo, adressée aux instituteurs par mon entremise: vu qu'il doit en résulter un encouragement à subir l'examen que les instituteurs doivent subir, suivant la 50e clause de l'acte des écoles communes du Bas-Canada. Ce faisant, vous obligerez les membres de l'association et particulièrement votre très humble serviteur,

J. E. LABONTÉ, Secrétaire.

St. Marc, ce 9 sept. 1847.

BUREAU DE L'ÉDUCATION, Montréal, 27 août 1847.

M. J. E. Labonté, secrétaire, de l'association des instituteurs, St. Marc.

MONSIEUR.—Vous trouverez ci-incluse, pour l'information de l'association, copie d'une circu-

laire adressée à MM. les commissaires d'école, à l'occasion de l'envoi de leur part de l'octroi législatif pour le soutien des écoles sous leur contrôle. Vous y remarquerez que j'insiste encore sur le choix qu'ils doivent faire d'instituteurs convenables sous tous les rapports, et j'aurais été heureux de pouvoir leur indiquer, d'une manière particulière, des instituteurs qui, ayant subi un examen devant l'un des Bureaux d'Examinateurs établis par la loi, et obtenu des diplômes, réclamaient les premiers l'attention et la confiance des commissaires d'école et des parents.

On se plaint généralement que les instituteurs sont peu qualifiés pour s'acquiescer avec avantage des devoirs importants qui leur sont dévolus, et je vous dirai de plus qu'à ce sujet, des représentations nombreuses ont été faites à ce bureau, fondées sur des faits qui ne peuvent qu'affliger les amis de l'éducation.

Il est vrai que ces représentations, pour la plupart, ne regardent pas ceux des instituteurs qui, ayant passé à l'examen ou non sont qualifiés sous tous les rapports pour la tâche honorable qui leur est imposée: mais on se plaint qu'ils ne subissent pas l'examen voulu par la 50e clause de l'acte d'éducation primaire, avant la période où il y aura pour tous une obligation stricte de le faire.

Il est, en effet, bien regrettable que ceux des instituteurs qui, par leur éducation et par l'expérience qu'ils ont de acquise dans l'enseignement, sont capables de subir un examen satisfaisant, ne se fassent pas un devoir de s'y soumettre plus tôt; ce serait le moyen de déterminer de suite une ligne de démarcation entre eux et nombre d'instituteurs qui sont incapables ou indignes d'être les éducateurs de la jeunesse.

Cependant, on ne peut se flatter d'atteindre le but important que l'on a en vue, et qui précède tant, depuis quelques années, les véritables amis du pays, sans le ministère effectif d'instituteurs dont les mœurs, les connaissances et le dévouement concourent à rendre le fonctionnement de la loi efficace. Or, une appréciation de ces choses, par un examen, serait un des moyens les plus utiles à cette fin désirable.

D'ailleurs, la latitude qui est laissée, par la 50e clause, aux instituteurs pour subir l'examen voulu, sera probablement diminuée, par voie d'amendement fait à la loi, dans la prochaine session du parlement. Pourquoi donc attendre la compulsion à cet égard, surtout à la vue de ce qui se fait pour mettre les autres professions libérales sur un pied de responsabilité et de haute respectabilité?

Pour moi, je voudrais que MM. les instituteurs comprendraient combien j'ai à cœur de faire d'eux une classe de gentilshommes, doués des qualités et de cet esprit de corps et de perfectionnement qui, en les distinguant des autres classes de la société, ne manqueraient pas de leur attirer la considération, le respect et la rétribution que méritent leur précieux services, en se vouant à l'instruction de la jeunesse. Leurs propres qualifications leur donneront un moyen de s'assurer de ses avantages, et les Bureaux d'Examinateurs leur en offrent un autre. Il est donc bien à regretter que ceux d'entre les instituteurs qui sont capables de subir un examen satisfaisant ne se fassent pas de le faire. C'est pourquoi, je ne saurais trop leur recommander de subir l'examen voulu par la loi aussitôt et aussi généralement que possible.

Il est reçu chez toutes les nations civilisées que les plus instruits, les plus probes, les plus sages et les plus vertueux d'entre les hommes soient chargés d'élever, d'instruire et de former les enfants: le grand point est de les connaître, et dès que la société les aura reconnus, elle doit les honorer et les rétribuer comme les hommes les plus utiles, ceux exerçant la fonction la plus nécessaire au monde, celle de former des hommes pour la société. Il appartient donc à ceux qui se destinent à cette noble fonction de se mettre en évidence par tout ce qui peut les recommander à la société, dont ils devraient être les ornements. Autrement, comment pourrions-nous les connaître et les apprécier.

Si dans toute société, dans tout pays, on doit choisir et établir des hommes de bien, c'est-à-dire des hommes sages et vertueux, autant qu'instruits et éclairés, chefs de l'éducation de la jeunesse, dans toute société ils doivent être respectés et honorés comme les éducateurs et les pères des enfants. Mais les instituteurs ne peuvent se flatter d'être respectés, honorés et rétribués convenablement, qu'autant et en proportion qu'ils sauront mériter, par leur conduite et leurs efforts pour se rendre utiles, ces précieux avantages.

Partout des hommes instruits et de bien pour présider à l'éducation des garçons; partout des femmes instruites et de bien pour présider à l'éducation des filles; de ce choix et de l'importance qu'on y attache dépend tout le succès de l'éducation; tout dépend des mœurs, de la capacité dans l'enseignement, et de l'activité et de la vigilance de ceux qui sont chargés de former et instruire la jeunesse. C'est donc à ceux qui sont appelés à cette tâche difficile à se former eux-mêmes à s'instruire et à s'en rendre capables et dignes par tous les moyens en leur pouvoir.

C'est au milieu de la belle nature, c'est à la campagne, loin des exemples du luxe et du faste, que les instituteurs dévoués peuvent former les enfants qui leur sont confiés dans l'amour et l'habitude du travail dans la simplicité et la pureté des mœurs, et dans la pratique des connaissances acquises et de la vertu. L'application de ces grands principes, par des instituteurs habiles assurera le succès de l'éducation, dont le but suprême est de former des sujets vertueux, des hommes forts, des citoyens capables et courageux, des membres utiles à la conservation et à la perfection de la société.

Si la société n'a rien de mieux à faire que de rechercher et employer comme instituteurs

des personnes capables de comprendre ces grands principes, et d'en faire l'application avec succès, de leur côté ceux qui se destinent à l'enseignement de la jeunesse, doivent faire constamment des efforts pour se rendre dignes de la confiance de la société sous ce rapport. Que les instituteurs, mais surtout ceux qui sont à la tête des écoles-modèles, fassent donc tout ce qui dépend d'eux pour se mettre à la hauteur de leur importante mission; ce sera pour eux un mérite, un honneur, et pour la jeunesse un avantage, un bienfait inappréciable.

J'aimerais à proposer en ce moment à MM. les instituteurs quelques moyens bien pratiques, et quelques règles bien faciles à suivre dans l'exécution de leurs devoirs respectifs, mais la multiplicité des affaires de bureau ne me le permet pas. Je me contenterai donc d'attirer de nouveau leur attention sur la partie de ma circulaire No. 9 qui s'adresse à eux, et de leur en recommander tous les points.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur, J. B. MEILLEUR, S. E.

Une attaque injustifiable contre l'industrie du pays.—M. Benjamin Lyman, Conseiller de Ville et Président du Comité du Feu, s'est permis de faire, dans la séance du Conseil, mercredi dernier, une attaque aussi injuste que mal fondée, contre l'industrie canadienne. Aussi nous hâtons-nous de mettre les faits sous les yeux du public, et de protester énergiquement contre les fausses allégations de ce monsieur. Il s'agissait de pompes à feu, M. Lyman, qui est à la tête de ce département dans la Corporation et à la tête des compagnies du feu, possède par là même beaucoup d'influence et d'autorité en ces matières. Ses paroles peuvent faire d'actuels plus de mal, et irriter le soir, elles étaient évidemment dites pour faire tort aux artisans canadiens. M. Lyman a donc dit que les pompes faites dans le pays ne valaient rien, qu'elles ne pouvaient faire un bon service, qu'elles étaient toujours brisées et que pour avoir des pompes utiles et bonnes il fallait les faire venir de Boston; que les pompes faites en Canada avaient coûté à la Corporation chaque année des sommes considérables pour réparations, tandis que deux pompes des Etats-Unis, l'Union et le Protector faites à Boston et dont on se sert à Montréal depuis deux ou trois ans n'avaient pas coûté à la ville 12 sous de réparations. Nous tenons de bonne source et on nous prie de dire que cet avancé fait par M. Lyman est faux et mensonger. Nous le défions de prouver ses allégués. Les pompes faites ici sont bonnes, solides et d'un bon service; depuis quelques années surtout elles ont coûté bien peu de chose à la Corporation pour réparations. Au contraire l'Union et le Protector ces pompes que M. Lyman a tant vantées ont coûté à la ville en 1846 £13 16s. 6d. et cette année £12 5s. 3d. pour réparations.

Les pompiers et les artisans de Montréal défient M. Lyman de prouver qu'aucunes deux autres pompes faites ici ont coûté la moitié autant que l'Union et le Protector, pour réparations, durant la même période.

Mais veul-on savoir pourquoi M. Lyman a fait une telle sortie contre l'industrie canadienne? Est-ce un zèle désintéressé pour le bien public qui l'a fait agir si bien loin de là, c'est rien autre chose que son propre intérêt qui l'a poussé en cette circonstance. C'est lui qu'on charge généralement de faire venir des pompes à feu des Etats-Unis; or, en les faisant venir, ce monsieur prend une commission qui s'élève chaque fois à une somme assez ronde; de là son zèle ardent afin d'introduire ici des pompes américaines et son antipathie profonde contre toutes les pompes faites en Canada.

Nous signalons la conduite de M. Lyman, dans la séance du conseil de mercredi dernier à l'animadversion publique. Elle mérite les plus vifs reproches, et nous espérons que d'autres membres de la corporation reviendront là-dessus et lui feront sentir toute l'étendue de son injustice. S'il est une chose que la corporation, la ville, et tous les citoyens doivent protéger et encourager, c'est l'industrie nationale. Si les artisans les arts et les métiers sont taxés, c'est le moins que les produits de leurs industries aient la préférence. Dans tous les cas, il ne doit pas être permis à un conseiller de ville ou à tout autre, de chercher à détruire et à ruiner impunément ses concitoyens par des mensonges et de fausses représentations.

ÉDUCATION.

Voici l'état abrégé des affaires d'école de 1846, d'après le tableau de M. le surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, dont nous avons accusé réception dans notre avant dernière feuille. Nous voyons que les fonds appropriés par le gouvernement n'ont pas encore été tous distribués, vu que plusieurs paroisses n'ont pas encore rendu leurs comptes, c'est regrettable; mais nous espérons qu'elles vont se hâter de le faire pour attirer dans leurs localités respectives, une somme égale à celle qu'elles collecteront. Faut-il donc tant se faire prier pour recevoir du argent?... Nous remarquons avec plaisir que le nombre proportionnel des enfants qui ont fréquenté les écoles pendant les derniers mois est plus grand pour chaque municipalité que celui de la première année. Ce tableau a été donné le 16 juin 1847.

Alors, sur les 330 municipalités du Bas-Canada 42 n'avaient pas encore rendu compte de leurs affaires d'école pour l'année expirée le 1er juillet 1846. Pendant cette période de temps, dans les municipalités qui ont rendu compte, 69,387 enfants ont fréquenté les écoles de ces localités. Ces écoles dans les 288 places dont on a les rapports de cette même année étaient au nombre de 1817 sous contrôle et de 13 dissidentes. D'après calcul, chacune de ces municipalités fournissait environ 242 enfants, les unes portant les autres.

Pour les derniers six mois de la même année, 147 paroisses n'ont pas rendu compte. Dans les 183 municipalités qui ont fait rapport, on compte 1192 écoles sous contrôle et 19 dissidentes, fréquentées par 46,325 enfants. Ce qui fait que chacune des municipalités susdites, fournissait pendant les derniers six mois, 253 enfants.

Pour l'année expirée le 1er juillet 1846, les montants distribués aux différentes municipalités sur les fonds appropriés par le gouvernement pour cette fin, s'élevaient à £26,097 12s 2d. Le montant destiné au Bas-Canada étant de £29,000, il s'en faut peu, comme on le voit, qu'on ait réalisé une somme égale, dès la première année du fonctionnement de la loi coercitive. Pour les derniers six mois, le montant distribué aux 183 municipalités qui ont fait leurs rapports s'élève à £3,698 15s 8d. De sorte que sur les £29,000 que le gouvernement accorde chaque année pour le soutien des écoles dans le Bas-Canada, et dont la moitié aurait dû être distribuée pendant les derniers six mois, il reste encore pour les paroisses et townships qui n'ont pas présenté leurs rapports £5,801 4s 4d.

Les comtés qui paraissent le plus en arrière, ne sont pas les places aux étourneaux, mais premièrement, le comté de Champlain dont une paroisse n'a fait le rapport des six derniers mois de 1846; serait-ce parce qu'il est trop soumis aux membres de l'administration? Ensuite le comté de Mégantic dont une seule paroisse a fait rapport pour la même période. Puis le comté des Deux-Montagnes, celui de Dorchester, celui des Outaouais et celui du Saguenay, dont trois paroisses dans chacun des quatre comtés ont donné leurs rapports pour les mêmes six mois, ainsi que celui de Québec.

La seule réflexion que nous ajouterons aujourd'hui, est celle que lord John Russell faisait tout dernièrement aux électeurs de Londres: que l'ignorance n'est propre qu'à faire un peuple d'estivages, et que l'éducation au contraire est étroitement unie à la liberté. Le peuple canadien qui n'aime pas l'esclavage, doit s'estimer heureux d'avoir le moyen de le recourir, et recevoir avec reconnaissance la moitié de l'instruction de ses enfants... quand même on le forcerait de l'accepter. Que les paroisses du comté de Champlain, de Dorchester, des Outaouais, etc., etc., qui n'ont pas encore donné leurs rapports s'empressent donc d'aller recevoir les £5,800 4s. 4d. que le gouvernement leur destine. Il faut savoir profiter de la libéralité du gouvernement, quand il en a, vu que les choses rares sont précieuses!—Minerve.

NOUVELLES DIVERSES.

GRANDE ASSEMBLEE DES MÉDECINS.

Mercredi matin, a eu lieu en cette ville l'Assemblée des Médecins du Bas-Canada, convoquée afin de procéder à la nomination d'un COLLEGE DE MÉDECINS ET CHIRURGIENS. La réunion a été des plus orageuses. Quelqu'un qui se trouvait là nous disait qu'occupé en ce moment à lire l'histoire des croisades il s'était cru à l'assemblée de mercredi transporté tout à coup au milieu de la Convention. C'était un tumulte un bruit confus, un tapage infernal à ne pas s'entendre. Le Dr. Arnold, père, président. A l'ouverture de la séance les médecins qui n'avaient pas signé la demande d'incorporation demandèrent comme de raison, à en faire partie, ce qui leur fut refusé par un certain parti des médecins et le président en tête. Comme ceux-là insistaient à mettre la question aux voix, le président ajourna l'assemblée à deux heures de l'après-midi afin de se consulter.

Quand on se réunit à deux heures, le président annonça à l'assemblée que le Procureur-Général avait exprimé l'opinion que ceux des médecins qui n'avaient pas signé la pétition demandant l'acte d'incorporation ne pouvaient faire partie du Collège.

Le parti ainsi exclu, grossi encore par un grand nombre de ceux qui avaient signé, insista à mettre de nouveau la question aux voix, mais le président s'y refusa. Après une longue discussion, des listes de candidats pour les trois districts séparément furent remises mais rejetées. On demanda alors une élection par scrutin; cette question fut emportée par une grande majorité.

Les nominations à faire étaient celles de 36 gouverneurs du dit collège de médecine, c'est-à-dire 15 dans le district de Montréal, 15 pour le district de Québec et de Gaspé; et 6 pour les districts des Trois-Rivières et de St. François.

Voici les noms des médecins qui ont été choisis:

Du district de Montréal:

Drs. Wd. Nelson, M. McCulloch, B. H. Charlebois, Ls. F. Tavernier, Wm. Sutherland, Frs. C. T. Arndt, Frs. Badgley, Archd. Hall, J. G. Bibaud, A. H. David, A. T. Holmes, J. B. LeBourdais, Thos. Boutillier, Kimber et Valois.

Du district de Québec:

Drs. P. DeSales LaVerrière, B. Noel, A. T. Michaud, Joseph Morrin, J. L. Nault, J. S. A. Sewell, C. Fremont, J. E. J. Landry, C. S. Robitaille, J. B. Blais, P. M. Bardy, Jos. Painchaud, J. Blanchet, John Racey, Jas. Douglas. Du district des Trois-Rivières et St. François: Drs. T. Fortier, Badeau, Gilmour, Marsden, Mailhot et Brassard.

THÉÂTRE ROYAL.—Les danseuses Viennoises continuent à attirer la foule au théâtre. Elles dansent ce soir pour la dernière fois, le *Plus de Rococo*, *Le Miroir et le Sauvage* et le *Pot Pourri*. On joue en même temps une nouvelle pièce *Dominique le Déserteur*, et la pièce *Est-il Jaloux*. C'est là un riche programme. On dit que M. Skerrett a fait encore un engagement de trois jours avec les petites danseuses et qu'elles vont monter l'admirable et fameuse *Danse des Moissonneuses*.